

# COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie – 1 rue de la Nouvelle

Téléphone 03 63 75 80 63 - mail : [mairiestgermain70@gmail.com](mailto:mairiestgermain70@gmail.com)

Ouverture au public : lundi de 10h à 12h, mercredi et jeudi de 16h à 18h, samedi de 9h à 11h.

Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Mardi et vendredi de 8h à 12h. Samedi matin de 9h à 11h.

Site internet : [www.saintgermain70.fr](http://www.saintgermain70.fr)

## BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

Étaient présents à 19h00 : Maryline **Caravati-Bresson**, maire, Arnaud **Jurettigh**, Dominique **Letellier**, Caroline **Triquenot** adjoints. Annabel **Dudoret**, Lucie **Roch**, Hélène **François**, Denis **Guilbert**, Olivier **Gavoille**, Philippe **Didier**, conseillers. Freddy **Staehli** absent excusé à donné pouvoir à M. Caravati-Bresson.

### Liste des délibérations examinées au conseil du lundi 29 septembre 2025

- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2025.
- Forêt communale : assiette des coupes, dévolution et destination – Approuvée
- ATDO – Approuvée
- Travaux sylvicoles – Ajournée
- Renouvellement de la convention de chasse – Ajournée
- Subvention école de Saint-Germain– Approuvée
- Acquisition parcelle B519 route de Lantenot – Approuvée
- Prévision de travaux Route de Lure – Approuvée

## VIE QUOTIDIENNE

### BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles communiquent :

*« La bibliothèque sera fermée du 19 octobre au 3 novembre 2025 inclus.*

*Nous changerons nos livres le 9 décembre.*

*Nous sommes retournées à l'école depuis 3 semaines et nous sommes ravies de vous revoir très nombreux »*

Rappel des horaires de la bibliothèque : **mardi de 16 h à 18 h et le samedi matin de 9 h à 11 h.**

### OPÉRATION BRIOCHES ADAPEI-HANDY'UP 10 ET 11 OCTOBRE

L'opération brioches revient ! Vendredi 10 et samedi 11 octobre, 3 duos de bénévoles proposeront à la vente des brioches de la solidarité au prix de **6 euros** pièce.

Les bénévoles qui se présenteront à votre domicile sont : vendredi 10 : Lucie Roch et Maryline Caravati-Bresson ; samedi 11 octobre : Stéphanie et Florian Riccio ; Annabel Dudoret et Hélène François. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil.

Les bénéfices de cette opération contribuent à améliorer le quotidien des personnes porteuses de déficience intellectuelle.

## **REPRISE DES COURS DE GYMNASTIQUE**

La reprise des cours a débuté le **mercredi 24 septembre** à la salle des associations, 4 rue des écoles. De 19 h à 20 h : gym douce ; de 20 h à 22 h : step, cardio et renforcement musculaire. Pour tout renseignement contacter Madame Fatima CONTE au 06 06 86 06 59.

## **COLIS DES AÎNÉS - INSCRIPTIONS**

La traditionnelle distribution de colis à nos aînés aura lieu le samedi 13 décembre. Afin de n'oublier personne et de prévoir les quantités à distribuer, nous demandons aux personnes ayant atteint l'âge de 70 ans, qui ne seraient pas inscrites sur les listes électorales, ou qui viennent d'arriver sur la commune, de bien vouloir se faire connaître au secrétariat de mairie.

## **FRELONS ASIATIQUES**

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération du frelon asiatique nous rappelons que la Commune a signé une convention avec AGF pour la destruction des nids se trouvant sur l'espace public communal.

Les frais afférents à ces destructions de nids restent à la charge des habitants si ces nids sont situés sur le domaine privé.

Rappel des entreprises pouvant intervenir : AGF 07 67 01 68 02 M. CARDOT Bruno 06 45 62 72 83  
Réfèrent Commune : Yves DAVAL 07 81 67 33 93

## **RÉFECTION DES PASSAGES PROTÉGÉS – Rond-point de la pharmacie**

Suite aux travaux de re-profilage et réfection de la chaussée Rue des Vosges, les passages protégés qui étaient situés au rond-point devraient être à nouveau matérialisés dès que les conditions climatiques le permettront. Pour rappel ces travaux sont à la charge de la Commune.

## **STATIONNEMENT GÊNANT**

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.

Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau. (article R417-9 du Code de la route).

## **BRUIT ET TONTE**

### **Arrêté préfectoral DDASS/2006 n°21 du 18/05/2006**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

*La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 27 octobre 2025 à 19 h 00. Imprimé par nos soins*